



| | |
|---|---|
| DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN | VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS |
|---|---|

DECISION N°27/2023

PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats de la consultation lancée selon la procédure adaptée concernant le marché n°2023-02 : fourniture et pose de solutions hydro-économiques dans les bâtiments communaux,

DECIDE :

Article 1 : de signer un marché passé selon la procédure adaptée avec la société H2EAU à TOURCOING (59200) sur la base d'un montant de marché de 40 135,50 € HT, soit 48 162,60 € TTC.

Le marché est conclu pour la durée des travaux à compter de la notification de l'ordre de service.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à la société H2EAU à Tourcoing

LIBERCOURT, le 07 mars 2023

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement

| |
|--|
| <small>Accusé de réception en préfecture 062-216209072-20230307-D-27-2023-AU Date de télétransmission : 07/03/2023 Date de réception préfecture : 07/03/2023</small> |
|--|

Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr